

ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

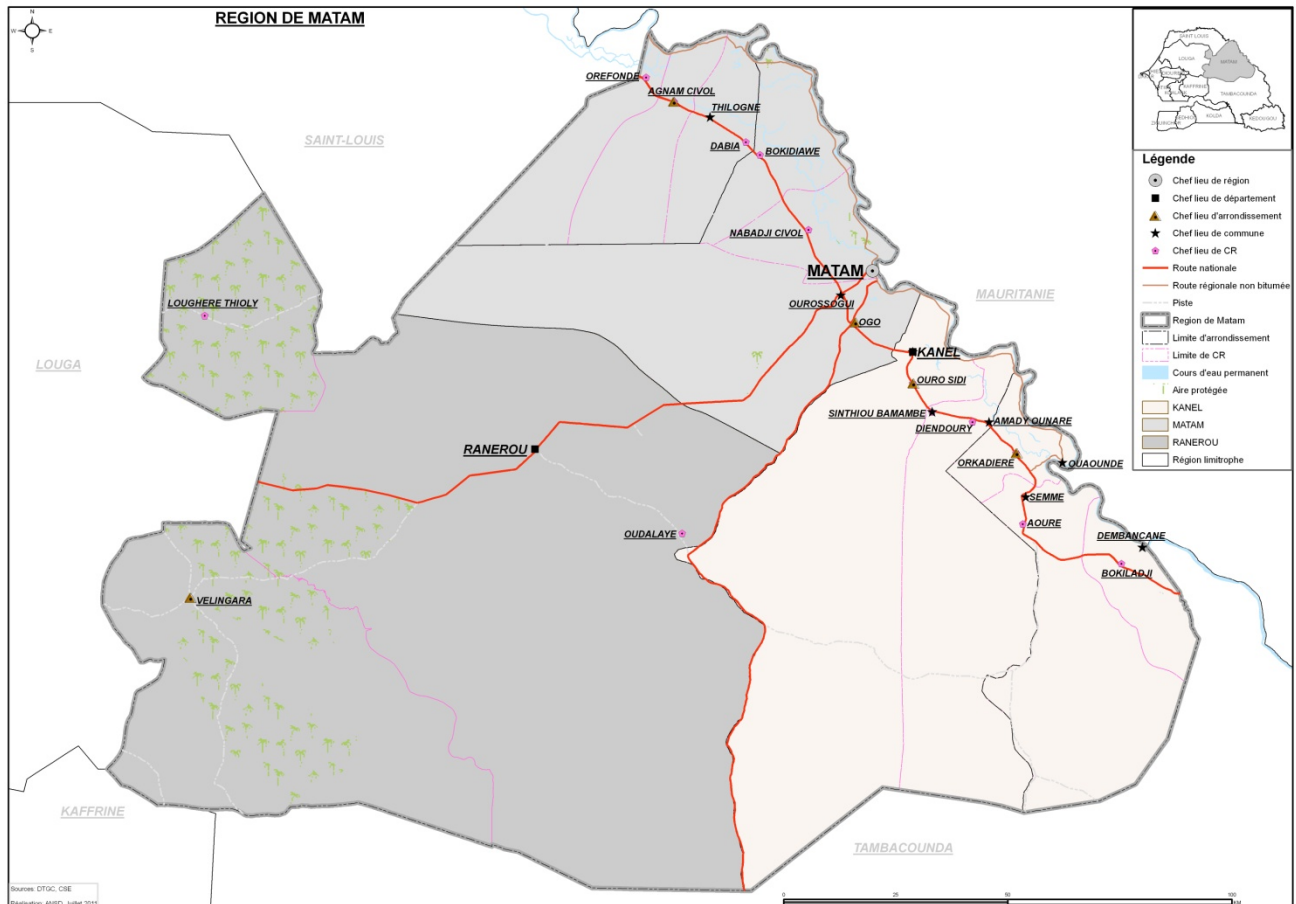
REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Matam



SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2012

Août 2015

M
A
T
A
M

2
0
1
2

COMITE DE DIRECTION

Directeur Général	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Papa Ibrahima Silmang SENE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mbaye FAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Conseiller à l'Action Régionale	Mamadou DIENG

COMITE DE REDACTION

Chef du Service Régional	Ndiouma	FAYE
Adjoint au Chef du Service Régional	Birane	NIANG

COMITE DE VALIDATION

Séckène SENE, Abdoulaye TALL, Mamadou DIENG, Mamadou BAH, Oumar DIOP, El hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA, Saliou MBENGUE, Alpha WADE, Thiayédia NDIAYE, Amadou Fall DIOUF, Adjibou Oppa BARRY, Atoumane FALL, Jean Rodrigue MALOU, Bintou Diack LY.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de MATAM

Tél : 33 966 61 14

CHAPITRE XI – PECHE

XI.1. Introduction

Le sous secteur de la pêche continentale est une composante essentielle de l'activité halieutique et revêt une importance capitale pour l'économie de la région de Matam. Cette activité est pratiquée au niveau du fleuve Sénégal qui borde la région sur une distance de 200 km ainsi que sur ses défluent et mares.

Du fait de son étendue et de sa proximité avec les populations de la région, ce sous secteur reste un cadre propice de lutte contre la pauvreté et peut jouer un rôle de premier plan dans la sécurité alimentaire des populations.

XI.2. Les infrastructures de pêche

Les infrastructures de pêche restent insuffisantes dans la région de Matam. Les points de débarquement ne sont pas aménagés et sont très dispersés. Il s'en suit un débarquement tout au long de la berge dans les centres de pêche selon la proximité du pêcheur, de son lieu de résidence ou bien là où il espère d'éventuels clients. Ce qui rend très difficile la collecte de données statistiques de la pêche notamment sur les sorties et les captures.

Au niveau des aires de transformation, aucune infrastructure n'est signalée à part les deux qui sont en construction à Sadel et Odobéré dans le cadre du PGIRE 1. Les claies de séchage sommaires sont des constructions de fortune.

Le mareyage est dans la même situation. Toutefois, dans le cadre du programme « froid » initié par l'Etat, un complexe frigorifique est réalisé dans la commune de Matam.

XI.3. Les professionnels et leurs équipements

Selon les dernières statistiques, la région dispose d'environ 2509 pêcheurs pour 802 pirogues. Les départements de Matam et Kanel abritent la quasi-totalité des activités de pêche. En effet, les 99 villages de pêcheurs qui composent les cinq conseils de pêche de la région sont domiciliés dans ces deux départements. Les conseils de pêches de Diorbivol, Diamel et Matam sont situés dans le département de Matam et ceux de Dolol et Waoundé dans le département de Kanel. Quant aux villages de pêcheurs les 58 sont situés dans le département de Matam et les 41 restants dans celui de Kanel.

Tableau 74 : Répartition du nombre de villages, pêcheurs et pirogues selon le secteur de pêche

Secteur de pêche	Matam	Diamel	Waoundé	Diorbivol	Dolol	Total
Nombre de villages	23	23	24	12	17	99
Nombre de pêcheurs	933	677	395	169	335	2 509
Nombre de pirogues	252	227	166	41	116	802

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam

La répartition des pêcheurs par secteur d'activités montre que 62% des pêcheurs sont professionnels c'est-à-dire qu'ils tirent l'essentiel de leurs revenus de la pêche. Toutefois, pour 38 % de ces pêcheurs, la pêche est une activité secondaire.

Les principaux engins utilisés par les pêcheurs dans la région sont : les engins individuels : (palangre, filet maillant, épervier, piège, etc) et les engins collectifs (senne de plage).

Tableau 75 : Les principaux engins de pêche selon les secteurs de pêche

Engins de pêche	Secteurs de pêche					Total
	Diorbivol	Diamel	Matam	Dolol	Waoundé	
Palangre	84	1 432	660	501	378	3 055
Senne de plage	0	30	7	9	39	85
Filet maillant	241	1 435	1 052	515	480	3 723
Epervier	26	279	133	111	50	599
Autres		94	60	295	358	807
Total	351	3 270	1 912	1 431	1 305	8 269

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam

La répartition des engins selon les secteurs montre aussi un net déséquilibre. Le secteur de Diamel concentre plus d'engins de pêche 39,5 %, suivi de Matam, Dolol et Waoundé avec respectivement 23,2%, 17,3% et 15,8%.

XI.4. Les transformateurs

Les transformateurs sont peu nombreux dans la région et très sous équipés. Seuls 53,3% d'entre eux, déclarent dans le cadre de l'étude de caractérisation des pêches (2009), posséder des aires de transformation. La faiblesse de la quantité transformée reflète l'état de la ressource.

XI.5. Le mareyage

La prédominance du sexe féminin dans le mareyage (73,2 %) s'explique par deux raisons :

- le micro mareyage est la forme dominante dans le sous secteur, activité généralement exercée par les femmes,
- la production vendue dans les sites est issue de la pêche locale, ainsi, ce sont les épouses des pêcheurs qui s'adonnent à la commercialisation des produits pêchés par leurs conjoints.

La part de marché occupée par les hommes, près de 19.5% concerne la commercialisation des produits de la pêche maritime transportés à bord des camions frigorifiques qui sillonnent l'axe Saint Louis – Matam - Bakel.

REALISATIONS

Projet et Programmes en cours

Le sous secteur de la pêche continentale dans la région de Matam, jouit de projets et programmes d'appui à la mise en œuvre de la politique sectorielle pour lever les contraintes ci-dessus. Ces projets et programmes financés par l'Etat dans le cadre du BCI et les partenaires techniques et financiers sont :

Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et des Usages Multiples dans la vallée du Fleuve Sénégal (PGIRE)

Ce programme initié par l'OMVS sur financement de la Banque Mondiale, vise à promouvoir le développement des techniques durables et efficaces de pêche et de conditionnement de poisson dans les pêcheries traditionnelles, la mise à niveau des débarcadères pour une meilleure conservation des prises et le renforcement des capacités dans la gestion des ressources halieutiques du fleuve Sénégal et des mares du bassin.

Il a été réalisé :

- ✓ La formation de 701 acteurs sur la pêche responsable et sur les différentes techniques de pêches, de conservation et de commercialisation dans le respect des pratiques d'hygiène.
- ✓ La réalisation de l'étude de caractérisation de la pêche et de l'aquaculture dans la région de Matam
- ✓ Le renouvellement des cinq conseils de pêche de la région,
- ✓ La formation de 10 pêcheurs enquêteurs pour la collecte des statistiques de la pêche à Kaedi,
- ✓ La dotation au matériel et équipement de pêche : 85 pirogues, 10 moteurs hors bord, 600 gilets de sauvetages, 260 nappes de filet, 3900 flotteurs, 1000 bobines de fils, 130 rouleaux de cordes, 1350 paquets de hameçons, 58 caisses isotherme ;
- ✓ La réalisation deux aires de transformation (Sadel et Wodobéré), deux berges sommaires (Diamel et Waoundé) et d'un ouvrage de régulation des eaux de crue de la mare de Tiguiré Yéné ;

Programme de mise en place d'infrastructures d'appui à la pêche artisanale

Ce programme sur les infrastructures vise à améliorer les conditions de stockage et de conservation des produits de la pêche et à augmenter les capacités de production de glaces alimentaires de qualité. Ce qui permet de limiter les pertes post débarquement et d'approvisionner les zones intérieures de poissons en bon état.

Dans la commune de Matam (actuel gare routière), un complexe frigorifique est réalisé. Il est composé d'un tunnel de congélation de -40°C et d'une capacité de 300 kg/h, une chambre froide négative de -20°C d'une capacité de 10 tonnes, une chambre froide positive de $+10^{\circ}\text{C}$ d'une capacité de 10 tonnes pour la conservation d'autre produit comme le lait, les fruits et légumes, une fabrique de glace d'une capacité journalière de 120 bacs de 25 kg par jour, une chambre de stockage de la glace. Ce complexe est accompagné d'un camion frigorifique pour le transport de la glace et du poisson.

Programme National d'Immatriculation Informatisée des embarcations artisanales

Il a été élaboré pour maîtriser le parc piroguier et contrôler l'accès aux ressources dans le secteur artisanal. Il est mis en œuvre avec l'appui des partenaires au développement notamment la coopération Suisse, la coopération espagnole, la Banque mondiale et de l'Union européenne. L'Etat du Sénégal participe également au financement.

Il est important de faire rappeler que l'immatriculation physique et informatisée du parc piroguier est une des conditions préalables et nécessaires à la réforme du système actuel de gestion des pêches. Par conséquent, la réussite du PNI est déterminante dans la mise en œuvre des actions et mesures prioritaires du secteur.

En 2012, 495 pirogues ont été identifiées dans la région (dép. Matam 148 et Kanel 347) dont 205 pirogues marquées physiquement (121 Kanel et 84 Matam). Ce programme important a été gelé pour des raisons de financement.

Programme de valorisation des plans d'eau d'intérêt régional

Grâce à une convention locale sur la gestion de la ressource halieutique initiée par l'administration locale des pêches et les pêcheurs des villages riverains du Patowel (Thially, Bow, Soringho) et de la commune de Kanel, un repos biologique a été observé du 1er août 2012 au 28 février 2013, dans ce plan d'eau qui s'étale sur environ 5 km de long, 80 m de large et 4 m de hauteur. En effet, cette initiative s'inscrit dans la politique de développement économique du secteur dans la région de Matam. Ce qui a permis d'enregistrer un bon taux de reproduction et une meilleure croissance des espèces (du point de vue du poids).

L'expérience sur la gestion de ce plan d'eau peut être démultipliée dans beaucoup de sites au niveau régional dans les défluent du fleuve et mares.

Programme Régional de Renforcement de la collecte des données Statistiques des Pêches dans les Etats Membres et de Création d'une Base de Données Régional

En décembre 2011, les Chefs d'Etats membres de l'UEMOA, ont adopté une politique agricole (PAU) qui couvre les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Dans le cadre de la pêche, un programme de développement a été élaboré. Il a pour objectif d'établir un processus de coordination et d'harmonisation des stratégies et politiques des pêches des Etats membres en vue d'une Gestion durable des ressources halieutiques. Le programme pêche s'articule autour de cinq composantes, à savoir :

- ✓ La constitution d'un comité consultatif sur l'harmonisation des législations et des politiques de pêche et d'aquaculture ;
- ✓ La définition d'un plan d'aménagement concerté des pêches et d'aquaculture ;
- ✓ La définition d'une stratégie régionale de négociation des accords de pêche
- ✓ La définition d'un programme d'appui aux services de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS) des pêches ;
- ✓ L'élaboration d'un code Régional des pêches

A cet effet, une enquête cadre pêche continentale est organisée et elle a pour objectif d'établir une base de données harmonisées sur l'ensemble des Etats membres de l'UEMOA et d'alimenter le Système d'Information Régional Pêche de l'UEMOA. Dans la région de Matam, elle s'est déroulée du 22 mai au 05 juin 2012 ;

Projet agro piscicole du GIE Waly Soma de Ndouloumadji sur financement PRP initié par le SRADL et le SRPS/M avec un appui de taille de l'ANA

Ce projet agro piscicole d'un coût de 5 000 000 F cfa est monté dans un contexte marqué par l'intervention du PRP dans la région de Matam, à travers le FDL 3. Par le biais de ce fonds, le Programme soutient les efforts des populations en termes d'accroissement des revenus et de création d'emplois à travers le financement de Micro projets (MP) à la demande. Ce projet initié par le Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam et le Service Régional d'Appui au Développement Local de Matam a bénéficié l'appui de l'Agence Nationale de l'Aquaculture. Il a été réalisé dans le cadre de ce projet : la réhabilitation des 5 étangs et du canal d'amené d'eau, la réparation de la motopompe, l'acquisition de matériel, l'empoissonnement des étangs, l'appui en aliment poisson et le suivi des activités de grossissement.

Projet de Développement de la Pisciculture dans la Commune Waoundé/PNDL initié par le SRPS/LT et l'ARD de Matam

Le Projet Piscicole PNDL I Waoundé (40 millions Fcfa) est initié par l'ARD, le SRPS et la commune de Waoundé. Il a pour objectif de promouvoir le développement durable de la pisciculture dans la commune afin d'améliorer les conditions de vie des populations et de satisfaire les besoins en protéines animales conformément aux programmes spéciaux de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté.

Les travaux d'aménagement sont toujours en cours : Il s'agit de la réalisation : deux bassins de reproduction de 350 m², deux bassins de prégrossissement de 750 m², un bassin de prégrossissement (1500 m²), un bassin de grossissement (2500m²), un magasin, une chambre gardien, l'empoissonnement et l'acquisition de Moto pompe et d'aliment poissons.

Les mises à terres

Au cours de l'année 2012, les mises à terres sont estimées à 2 625 705 kg pour une valeur commerciale de 3 054 170 050 FCFA. Les débarquements sont constitués essentiellement de Clarias sp, Tilapia sp, Bagrus, Lates niloticus.

XI.6. Potentialités ou atouts

Les principales potentialités du secteur de la pêche dans la région de Matam, sont constituées essentiellement par l'existence:

- de plusieurs plans d'eau poissonneux dont le fleuve Sénégal et ses affluents (Djoulol, Diamel, Pattowel, Gatawel, Navel, etc.
- de grandes mares autour de plusieurs localités telles que Kanel, Lobali, Semmé, Padalal, Tiguéré Yéné, Tiguéré Ciré, Ndouloumadji, Diamel, Diorbivol pêcheur, Woudourou, Bakhna, le Diorbivol, etc.
- d'une grande dépression inondable propice à la reproduction des poissons,
- d'une forte tradition de pêche,
- d'organisations sociales fortement hiérarchisées (GIE, Conseils de Pêche, Fédération régionale et départementales).
- d'un marché potentiel.

XI.7. Contraintes

Les principales contraintes auxquelles est confronté le sous-secteur sont :

- L'obsolescence de la réglementation en vigueur et sa non application vu le statut international du fleuve;
- des contraintes techniques liées à l'absence d'études sur les potentiels aquacoles de certaines espèces de poissons et sur certains sites d'élevage ; l'approvisionnement difficile en géniteurs; la non maîtrise du régime hydraulique de certains plans d'eau ; l'insuffisance de fermes de démonstration afin de multiplier les expériences et apporter un encadrement de proximité dans les zones d'élevage ; la faible valorisation des acquis en matière de pisciculture dans certaines zones de la vallée (Walo surtout) ;
- Des contraintes socioéconomiques et/ou sociologiques, notamment les conditions d'accès à la terre et au crédit très difficiles ; le coût onéreux des aménagements et équipements liés à la maîtrise de l'eau ; la vétusté et le déficit du matériel de pêche ;
- Des contraintes organisationnelles liées à l'insuffisance de la formation des acteurs, à la non prise en compte des activités piscicoles lors de la mise en place des aménagements hydro-agricoles ;
- Des contraintes liées à l'insuffisance de personnel administratif et technique, de moyens de suivi et de collecte des statistiques et de surveillance des zones de réserves et de frayères ;
- L'analyse des quantités transportées montre que les mareyeurs sont limités par les difficultés de transport liées à l'enclavement de certaines zones, à la distance séparant Matam des autres régions, à l'état des routes et à l'insuffisance des moyens de transport adapté et de conservation des produits de la pêche;
- Concernant la transformation artisanale des produits, les principales contraintes sont : la qualité des produits à transformer, les pertes de produits, les difficultés de stockage, le manque d'infrastructures de transformation, la faiblesse des capacités organisationnelles.